POURQUOI VOUS PRIVER
DE **L'EXPERTISE CITROËN ?**

GUIDE
ÉCLAIRAGE

CITROËN

POURQUOI VOTRE SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE S'USE-T-IL ?

Les principales causes d'usure sont :

- le ternissement des glaces,
- les impacts sur les projecteurs,
- les infiltrations d'eau et de poussières dans les projecteurs.

> LE RÉFLEXE ENTRETIEN

Faites remplacer vos lampes de phares tous les 50 000 km ou tous les 2 ans et toujours par paire.

ÉCLAIRAGE DÉFECTUEUX, CE QUE VOUS RISQUEZ :

- Mauvaise visibilité de la route dans l'obscurité et par temps de pluie ou de brouillard.
- Accélération de la fatigue visuelle du conducteur.
- Mauvaise perception par les autres conducteurs de votre véhicule et de son comportement.
- Gêne des autres véhicules par éblouissement.

CITROËN VOUS CONSEILLE

Si votre véhicule est chargé, pensez à modifier le réglage du correcteur.

Nettoyez vos phares avec un chiffon (ne pas utiliser d'abrasif ou de solvant) ; sales ils peuvent perdre 30 % de leur luminosité ! Lors de déplacements vers un pays à sens de circulation différent (circulation à gauche/circulation à droite), pensez à faire régler vos projecteurs. Assurez-vous du bon fonctionnement de vos lave-projecteurs, si votre véhicule en est équipé.

COMMENT DÉTECTER UN ÉCLAIRAGE DÉFECTUEUX ?

- **Présence d'impacts, de fissures ou de rayures**
  Risque de condensation (infiltration d'eau) d'où perte de luminosité.
  Risque d'éblouissement.
  Perte de visibilité.

- **Miroir terni ou oxydé**
  Perte de luminosité importante.
  Perte de visibilité.

- **Fixations altérées**
  Risque d'éblouissement.
  Perte de luminosité.
  Fatigue visuelle, risque de chute et de casse du projecteur.

- **Lampes usées**
  Éclatement de la lampe ou rupture du filament.

- **Mauvais réglage des phares**
  Dérèglement de 1° vers le haut : éblouissement multiplié par 20.
  Dérèglement de 1° vers le bas : perte de visibilité de 30 m.

> LE RÉFLEXE ENTRETIEN

Pour votre sécurité, faites régler vos phares une fois par an.

À SAVOIR

Les besoins en lumière augmentent considérablement avec l'âge : ils sont multipliés par 2 entre 10 et 30 ans et par 11 à 60 ans ! La nuit, les risques d'accident sont 3 fois plus nombreux que le jour et leur gravité est doublée.

Un mauvais éclairage peut avoir des conséquences graves : 25 % des accidents sont causés par une vision défectueuse.

ANTICIPEZ LE CONTRÔLE TECHNIQUE

Le Contrôle Technique est particulièrement sévère sur les éléments de sécurité. 22 points de contrôle relèvent de l'éclairage et de la signalisation.

N'hésitez pas à faire contrôler votre système d'éclairage par un spécialiste CITROËN, c'est le meilleur moyen d'éviter les désagréments d'une contre-visite.

LA SÉCURITÉ DE VOS PIÈCES CITROËN

Les lampes CITROËN offrent des qualités optimales et répondent à un cahier des charges draconien.

Complètement adaptées à votre CITROËN, elles allient qualité et résistance remarquables.

En tant que pièces d'usure, les ampoules ne sont pas couvertes par la garantie contractuelle.

CITROËN AGIT POUR L'ENVIRONNEMENT

Constructeur responsable, CITROËN s'implique activement dans le traitement des produits polluants*.

De la conception des véhicules jusqu'au retraitement des pièces usagées, CITROËN s'engage, avec son réseau, dans une action vigilante à chaque étape du cycle de vie du véhicule*.

*Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site www.psa-peugeot-citroen.com

L'ÉCLAIRAGE, ÉLÉMENT DE VISIBILITÉ ET DE SIGNALISATION POUR VOIR ET ÊTRE VU !

L'éclairage comprend : les feux de position, de croisement, de route (longue portée), antibrouillard (avant et arrière), de recul, de freinage (les 3 feux stop), de détresse et d'encombrement (pour certains véhicules).
Il couvre aussi vos indicateurs de direction et l'éclairage de la plaque d'immatriculation.

> LE RÉFLEXE ENTRETIEN

Contrôlez ou faites contrôler régulièrement le fonctionnement de tous les éléments d'éclairage.
Conservez un coffret complet d'ampoules de rechange à bord du véhicule. C'est une recommandation du code de la route.

À SAVOIR

Tous les conseils contenus dans ce guide sont exclusivement valables pour un éclairage classique par lampes halogènes.
En revanche, toute intervention sur un éclairage au Xénon, compte tenu de la fragilité et de la dangerosité des lampes à décharge, doit être effectuée par un professionnel qualifié.
Aucune action sur ce type d'éclairage ne doit être entreprise par l'utilisateur.

DCFC/MFR/MASC
CRÉDIT PHOTO CITROËN
ÉDITION 2012

www.citroen.fr

GUIDES CONSEILS

AMORTISSEURS
BALAIS D'ESSUIE-GLACES
CLIMATISATION
ÉCHAPPEMENT
ÉCLAIRAGE
FREINAGE
KIT DE DISTRIBUTION
LUBRIFIANTS
PNEUMATIQUES
RÉVISION

CAFÉINE - AUTOMOBILES CITROËN - 6 rue Fructidor - 75835 Paris Cedex 17 - RCS Paris 642 050 199

CITROËN préfère TOTAL

CRÉATIVE TECHNOLOGIE

CITROËN